



## Tribunal Administratif de Caen

Caen, le 15 juillet 2025

Affaire suivie par Catherine TABOUREL

La Présidente du Tribunal administratif de Caen

Téléphone : 02.31.70.72.52

à

<u>Objet</u> : Présidence des conseils de discipline de la fonction publique territoriale - département de l'Orne

Monsieur le Président Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne rue de Gatel 61250 VALFRAMBERT

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai été conduit à modifier la représentation du Tribunal au sein de plusieurs commissions.

C'est ainsi que, par décision dont ci-joint la copie, je viens de déléguer Mme Justine REMIGY, conseillère, en qualité de présidente des conseils de discipline de la fonction publique territoriale dans l'Orne, sa suppléante étant Mme Mireille PILLAIS, première conseillère.

Cette décision dont j'ai adressé copie à M. le Préfet de l'Orne, pour insertion au Recueil des actes administratifs, prend effet dès sa publication.

J'attire tout particulièrement votre attention sur les mesures prévues à l'article 4 qu'il vous appartient de prendre.

H. ROULAND-BOYER



## DECISION DU 15 JUILLET 2025 PRESIDENCE DES CONSEILS DE DISCIPLINE COMPETENTS POUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ORNE

## LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

**VU** la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, notamment son article 19 modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, modifié par les décrets n° 93-1345 du 28 décembre 1993 et n° 96-1040 du 2 décembre 1996 ;

**VU** la décision du 15 décembre 2022 portant désignation du président des conseils de discipline pour la fonction publique territoriale du département de l'Orne ;

## DECIDE:

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Madame Justine REMIGY, conseillère, est désignée en qualité de présidente titulaire des conseils de discipline compétents pour la fonction publique territoriale du département de l'Orne.

ARTICLE 2 : Madame Mireille PILLAIS, première conseillère, est désignée en qualité de présidente suppléante.

ARTICLE 3 : La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

ARTICLE 4: Copie de cette décision sera transmise à Madame Justine REMIGY, à Madame Mireille PILLAIS, au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne, qui en assurera la publicité par la voie d'affichage dans ses locaux et en adressera une ampliation à chacune des collectivités territoriales et établissements publics non affiliés de leur ressort, au préfet de l'Orne, notamment pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 15 juillet 2025.

La Présidente du Tribunal Administratif de Caen,

H. ROULAND-BOYER